



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 07891

Numéro SIREN : 487 997 520

Nom ou dénomination : FIDUCIAIRE EXPERTISE AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 16/09/2013 sous le numéro de dépôt 83372



1308345401

DATE DEPOT :	2013-09-16
NUMERO DE DEPOT :	2013R083372
N° GESTION :	2006B07891
N° SIREN :	487997520
DENOMINATION :	FIDUCIAIRE EXPERTISE AUDIT
ADRESSE :	134 boulevard Haussmann 75008 Paris
DATE D'ACTE :	2013/06/28
TYPE D'ACTE :	ACTE SOUS SEING PRIVE
NATURE D'ACTE :	CESSION DE PARTS

AD

28.06.2013 BH

Greffé du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

16 SEP. 2013

Sous le N° 883372



06 B 7891

FIDUCIAIRE EXPERTISE AUDIT

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1.077.000 €

**Siège social : 134 Boulevard Haussmann
75008 PARIS**

R.C.S. PARIS 487 997 520 (2006 B 07891)

CESSION DE PART SOCIALE

ENTRE LES SOUSSIGNES

Mme Françoise JOURZAC née le 20/04/1943 à LE CHATELET EN BRIE (Seine et Marne) domiciliée à MAISONS ALFORT (94700), 88 Bis Avenue du Général de Gaulle, de nationalité française, célibataire, n'ayant pas signé de pacte civil de solidarité, ayant droit héréditaire pour la totalité en pleine propriété des biens et droits mobiliers et immobiliers dépendant de la succession de M. Laurent JOURZAC, né le 31/05/1970 à MAISONS ALFORT (94700), de nationalité française, domicilié à MAISONS ALFORT (94700), 88 Bis Avenue du Général de Gaulle, célibataire, décédé le 09/04/2013.

Ci-après dénommé le CEDANT
D'une part

ET

M. Jean-François MAGAT, né le 06/03/1964 à LE COTEAU (42120), de nationalité française, demeurant à VERSAILLES (78000), 2 Place Alexandre 1^{er}, marié sous le régime de la communauté avec Mme Christine TALICHET le 15/09/1990 à FOURNEAUX (42470), régime inchangé depuis lors.

Ci-après désigné le CESSIONNAIRE
D'autre part

IL A ETE PREALABLEMENT AUX PRESENTES EXPOSE CE QUI SUIIT :

EXPOSE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à PARIS du 20/12/2005, enregistré à la Recette élargie des impôts EUROPE-ROME le 27/12/2005, Bordereau n° 2005/3 774 case n° 50 a été constituée une Société à Responsabilité Limitée régie par les lois et règlements en vigueur et ses statuts, dont le M. Laurent JOURZAC était associé.

La Société dénommée initialement JFM AUDIT se dénomme désormais FIDUCIAIRE EXPERTISE AUDIT. Elle est ci-après visée sous la dénomination « LA SOCIETE ».

Le siège social est fixé à PARIS (75008), 134 Boulevard Haussmann.

La Société a pour objet l'exercice des missions d'expert comptable et de commissaire aux comptes en application de la législation en vigueur ou prévue par les normes ou les usages professionnels.

La Société a été constituée pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Le capital social a été fixé à la somme de 1.077.000 € divisé en 107.700 parts de 10 € chacune, entièrement libérées et attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs, suivant état détaillé aux Articles 6 - APPORTS et 7 - CAPITAL SOCIAL des statuts.

Aux termes de l'article 13 - CESSION ET TRANSMISSION DE PARTS SOCIALES des statuts, il a été précisé :

- que dans tous les cas où la cession des parts est autorisée par la loi et les statuts, elle sera constatée par écrit ;

Succession Laurent JOURZAC / Jean-François MAGAT / CPS

- qu'elle est rendue opposable à la SOCIETE dans les formes légales et réglementaires en vigueur ;
- que les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

La SOCIETE est immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de PARIS, sous le n° 487 997 520 (2006 B 07891)

Aux termes d'un acte de Notoriété Successorale reçu par Me Marie-José GAILLARD, Notaire à Beaulieu sur Dordogne (Corrèze) il a été stipulé que Mme Françoise JOURZAC née le 20/04/1943 à LE CHATELET EN BRIE (Seine et Marne) domiciliée à MAISONS ALFORT (94700), 88 Bis Avenue du Général de Gaulle, de nationalité française, célibataire, n'ayant pas signé de pacte civil de solidarité, est ayant droit héréditaire pour la totalité en pleine propriété des biens et droits mobiliers et immobiliers dépendant de la succession, qu'elle a acceptée purement et simplement, de M. Laurent JOURZAC, né le 31/05/1970 à MAISONS ALFORT (94700), de nationalité française, domicilié à MAISONS ALFORT (94700), 88 Bis Avenue du Général de Gaulle, célibataire décédé le 09/04/2013.

CECI EXPOSE IL A ETE CONVENU CE QUI SUIV

CESSION DE PART

La succession de M. Laurent JOURZAC, es qualité, propriétaire d'une part portant le numéro 798 cède par les présentes, sous les garanties ordinaires et de droit en pareille matière, la part numérotée 798, à M. Jean-François MAGAT qui déclare l'accepter.

Mme Christine MAGAT née TALICHET, conjointe commune en biens de M. Jean-François MAGAT a fait part à la SOCIETE de sa renonciation définitive à son droit de revendiquer le statut d'associé.

Au moyen de la présente cession, le CEDANT subroge le CESSIONNAIRE dans tous ses droits et actions envers la SOCIETE émettrice, attachés à la part cédée.

ORIGINE DE PROPRIETE

Le CEDANT est propriétaire de la part cédée pour l'avoir acquise le 23/07/2012.

PROPRIETE JOUISSANCE

Le CESSIONNAIRE sera propriétaire de la part cédée à compter de ce jour.

Il jouira de toutes les prérogatives et sera tenu de toutes les obligations attachées à sa qualité d'associé conformément à la loi et aux statuts à compter de ce jour. Il participera aux résultats sociaux en proportion des droits attachés à la part cédée à compter de ce jour, sans qu'il y ait lieu à partage avec le CEDANT.

Le CESSIONNAIRE déclare être parfaitement au courant de la situation tant active que passive de la SOCIETE.

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de DIX EUROS (10 €) que le CESSIONNAIRE paie à l'instant même au CEDANT, qui le reconnaît et lui en donne bonne et valable quittance.

DECLARATION DU CEDANT

Le CEDANT déclare qu'il :

- est de nationalité française, domicilié comme il est indiqué en tête des présentes, et se considère comme résident au sens de la réglementation des changes actuellement en vigueur ;
- n'est pas et n'a jamais été en état de règlement judiciaire, liquidation des biens, redressement ou liquidation judiciaire.
- n'est pas en état de cessation des paiements ;
- ne fait pas l'objet d'une procédure particulière au sens des dispositions de la loi n° 2005-845 du 26 juillet 2005 ;
- que les parts sociales, objet des présentes sont libres de tous nantissement ou garantie quelconques et qu'il n'existe aucun obstacle à leur cession ;
- a la pleine capacité pour s'engager dans le cadre des présentes.

DECLARATION DU CESSIONNAIRE

Le CESSIONNAIRE déclare qu'il :

- est de nationalité française, domicilié comme il est indiqué en tête des présentes, et se considère comme résident au sens de la réglementation des changes actuellement en vigueur ;
- n'est pas et n'a jamais été en état de règlement judiciaire, liquidation des biens, redressement ou liquidation judiciaire.
- n'est pas en état de cessation des paiements ;
- a la pleine capacité pour s'engager dans le cadre des présentes ;
- ne fait pas l'objet d'une procédure particulière au sens des dispositions de la loi n° 2005-845 du 26 juillet 2005.

FORMALITES

Un original du présent acte sera déposé par le CESSIONNAIRE au siège social de la Société FIDUCIAIRE EXPERTISE AUDIT contre remise par le Gérant de la SOCIETE d'une attestation de ce dépôt.

En outre, deux exemplaires des présentes seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de PARIS en vue de l'opposabilité de la cession aux tiers.

DECLARATIONS FISCALES

Pour la perception des droits d'enregistrement, les parties déclarent :

- que la part cédée est représentative d'apports en numéraire ;
- que le CEDANT en est propriétaire pour l'avoir acquise le 23/07/2012.

FRAIS

Tous les frais, droits et honoraires des présentes seront supportés par le CESSIONNAIRE qui s'y oblige et par la SOCIETE pour ceux concernant la modification des statuts.

AFFIRMATION DE SINCERITE

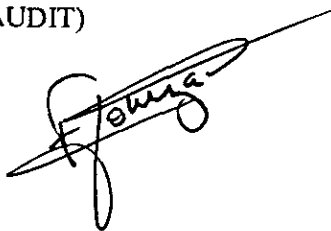
Les parties soussignées affirment sous les peines édictées par l'Article 1837 du CODE GENERAL DES IMPOTS, que le présent acte exprime l'intégralité du prix de cession.

Fait à PARIS
 En 7 exemplaires
 Dont trois pour l'enregistrement et un pour le dépôt au Greffe
 Le 28 juin 2013

**Succession de M. Laurent
 JOURZAC Rep Mme
 Françoise JOURZAC**

Le CEDANT

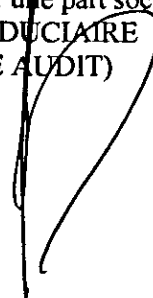
(Lu et approuvé – bon pour
 cession d'une part sociale de la
 Société FIDUCIAIRE
 EXPERTISE AUDIT)



M. Jean-François MAGAT

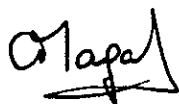
Le CESSIONNAIRE

(Lu et approuvé – bon pour
 acquisition d'une part sociale de
 la Société FIDUCIAIRE
 EXPERTISE AUDIT)



**Mme Christine MAGAT
 CONJOINT DU
 CESSIONNAIRE**

(lu et approuvé - bon pour
 consentement dans les termes ci-
 dessus)



Enregistré à : SIE VERSAILLES SUD

Le 29/07/2013 Bordereau n°2013/1 451 Case n°9

Ext 7208

Enregistrement : 25 €

Pénalités :

Total liquidé : vingt-cinq euros

Montant reçu : vingt-cinq euros

L'Agent des impôts

GALLIOT
 Agent des Finances Publiques